

DANS CE  
NUMÉRO :

ENTRETIEN 2  
2015

TICKET RES- 2  
TAURANT A 6€

LOI MACRON 3

Toutes les 4  
coordonnées

Bulletin 4  
d'adhésion

DATES A  
RETENIR

• CTL  
17 et 31 mars

• CAPL A,B et C  
équipes de renfort  
12 mars

Tout le calendrier  
national sur le site :

[www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

**Le 8 mars 2015, journée  
Internationale pour les  
droits des femmes !**

Chaque année, le 8 mars, est l'occasion idéale de dresser le bilan des progrès accomplis en vue de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes, d'identifier les difficultés qu'elles doivent surmonter dans la société, de pointer les discriminations persistantes, de se pencher sur les moyens à prendre pour améliorer leurs conditions de vie. Tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.

Depuis 2007, la CGT a adopté une Charte Égalité Femmes/Hommes. Celle-ci a notamment visé à intégrer l'égalité dans toutes les revendications et négociations auxquelles prend part notre syndicat.

L'égalité est une priorité. Pour que ce droit fondamental de notre constitution soit effectif, la CGT agit à tous les niveaux : en interpellant les parlementaires pour renforcer la loi, en mobilisant et en négociant dans les branches, les entreprises et dans la fonction publique.

Ainsi dernièrement, dans le cadre de la loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes votée en août 2014,

la CGT a obtenu :

L'obligation pour les entreprises d'évaluer et de lutter contre les discriminations sur l'ensemble de la carrière.

L'obligation pour les branches de vérifier si les classifications et les grilles salariales ne sont pas discriminantes pour les femmes.

L'évaluation sexuée des risques professionnels par les CHSCT, pour éviter que la pénibilité des métiers à prédominance féminine ne soit sous-évaluée.



Voici quelques chiffres à retrouver sur le site [www.femmes.gouv.fr](http://www.femmes.gouv.fr) pour illustrer les inégalités existantes :

Dans la fonction publique, les femmes occupent près de 60 % des emplois mais seulement 13 % de ceux de la haute fonction

publique.

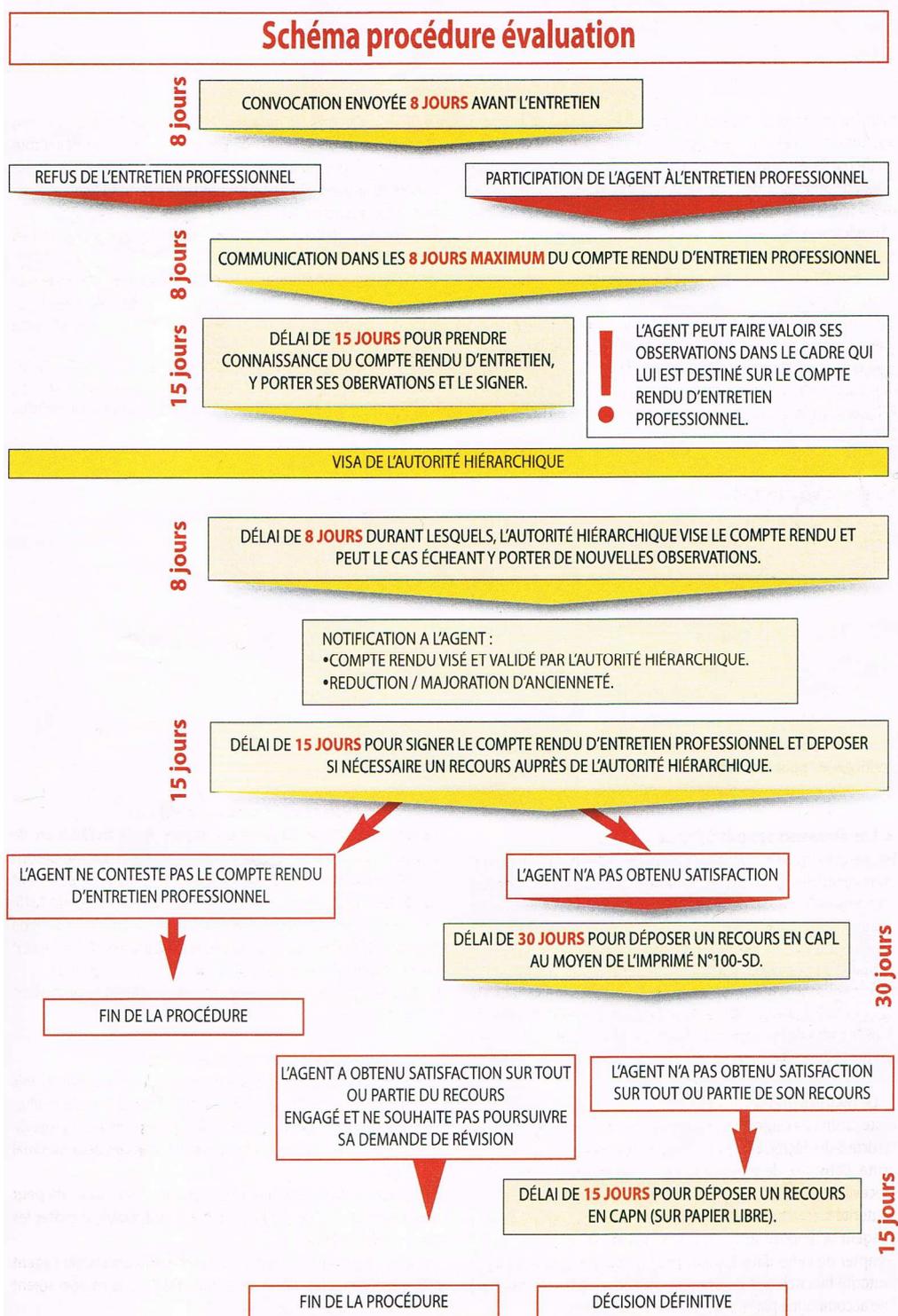
80 % des temps partiels sont occupés par des femmes.

Il existe en moyenne 27 % d'écart au niveau des salaires.

Pour les retraites, on atteint 42 % d'écart entre les femmes et les hommes de plus, 83 % des retraités au minimum vieillesse sont des femmes.

Retrouvez une vidéo sur l'égalité professionnelle au ministère des finances : <http://www.finances.cgt.fr/videos-agents/egalite-discriminations/article/vers-quelle-egalite>

## ENTRETIEN PROFESSIONNEL 2015



### TICKET RESTAURANT À 6 EUROS À PARTIR DU 1ER MARS.

A compter du 1 Mars 2015 le titre restaurant passera à 6 € au lieu de 5 € auparavant. Pour les agents concernés de la DGFIP, leur participation passera à 3 €. Celle de l'état aussi. La dématérialisation des titres restaurant est quant à elle prévue pour 2016

1ere revalorisation depuis 2008 ; elle reste, pour la CGT, insuffisante pour tenir compte des réalités des collègues concernés.

## LOI MACRON

**58% DES FRANÇAIS ONT UNE BONNE OPINION DE MACRON**



Pour la CGT, cette loi réduit en effet drastiquement les droits des salariés, tout en accordant des libertés supplémentaires et injustifiables pour les patrons. Ci-après, nous détaillons plusieurs mesures du projet de Loi Macron qui n'obéissent qu'à un seul impératif : garantir ou accroître les profits du patronat, en privant si nécessaire les salariés de leurs moyens de défense.

Loin des affichages de "redressement" ou de dialogue social, ce projet entérine donc l'idée que les marchés font la Loi dans notre pays.

Concrètement, la loi s'inscrit dans une offensive cohérente qui s'attaque aux droits des salariés et aux institutions qui contrôlent leur application (l'inspection du travail), qui les défendent au quotidien dans les boîtes (les représentants du personnel, qui seront réformés dans une prochaine loi) et qui sanctionnent les employeurs (les prud'hommes et la chaîne pénale du droit du travail).

Sous prétexte de « libérer les énergies et créer de l'emploi », ce projet organise en effet la casse des prud'hommes, renforce les pouvoirs de l'employeur en assouplissant encore davantage les règles des licenciements collectifs déjà mises à mal par la loi du 14 juin 2013, et soumet le contrat de travail aux procédures de médiation issues du Code civil.

### Ouvert 7j/7, 6h-Minuit :

Voilà ce que les commerces pourront afficher l'année prochaine, si le projet de loi porté par le ministre de l'économie va jusqu'au bout. A plusieurs reprises ces dernières années, les syndicats du commerce ont réussi à faire condamner par les tribunaux les grandes enseignes (Séphora, Monoprix, Leroy-Merlin) qui méprisent le droit au repos des salariés. On comprend mieux pourquoi le patronat tient à tout prix à changer la loi.



### Les licenciements pour motif économique encore facilités !

Le projet de loi Macron pour la croissance et l'activité, sous prétexte de créer de l'emploi assouplit encore les règles de licenciements collectifs : simplification des «petits licenciements», en cas de redressement ou de liquidation judiciaire, le choix des licenciés laissé à la discrétion de l'employeur...

### Les Prud'hommes mis au pas :

L'esprit de la loi Macron vise à éloigner les salariés de la justice. Le gouvernement développe des arguments mettant en cause la qualité de la justice prud'homale. Il reproche aux conseils des prud'hommes d'être une justice lente qui coûte cher...



Après avoir choisi d'inscrire dans la loi les propositions du MEDEF sans concertation ni négociation avec les acteurs sociaux, le gouvernement passe à nouveau en force en contournant la représentation nationale, avec l'article 49-3. Encore un déni de démocratie !

La loi prévoit également de passer par ordonnance sur plusieurs sujets dont l'inspection du travail, donc sans possibilité de discuter précisément des mesures qui seront prises, et elle sera examinée en procédure d'urgence pour éviter tout débat public.

**Il faut mettre en échec ce projet d'une extrême gravité pour les salariés et la population.**



web

[cgt.dr59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.dr59@dgfip.finances.gouv.fr)

**CGT Finances Publiques Nord**

Cité Administrative, porte 405,  
175 rue Gustave Delory BP 90029  
59018 Lille cedex  
03 20 95 63 75

**Secrétaire départemental : Laurent PERIN**

**CGT Finances Publiques Lille et environs**

82 Av Kennedy, 59033 Lille cedex  
03 20 62 42 84

**Secrétaires Lille et environs :  
Annick VIDAL et Yannick MASSIET**

**CGT Finances Publiques Valenciennes**

rue Raoul Follereau 59300 Valenciennes  
03 27 14 66 56

**Secrétaire Valenciennes : Christine BASSEUX**

**Retrouvez tous les militants, tous les élus de la CGT  
Finances Publiques sur le site internet :**

<http://cgt.dr59.free.fr>



# Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

**SECTION :**

Actif  Stagiaire  Retraité

**Je souhaite m'abonner à :**

la Nouvelle Vie Ouvrière

**Facultatif > Pour les agents A et A+**

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI  NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

**RESERVE A LA SECTION**

Saisie CoGiTiel par la section

le: .. / .. / .....

Date de réception au bureau national,

le: .. / .. / .....

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**Date de naissance :** .. / .. / .....

**Catégorie :** ..... **Grade :** ..... **Echelon :** .....

**Filière fiscale**  **Filière publique**

**Adresse administrative :** .....

**Adresse pour l'envoi de la presse :**

Adresse administrative  Adresse personnelle (préciser) :

**Tél. :** .....

**Mel :** .....

**Date :** .. / .. / ..... **Signature :**